

Procès-verbal de la séance spéciale du Conseil municipal de la municipalité d'Hébertville tenue le 29 février 2016, à 18h30, à la salle du Conseil municipal de l'Hôtel de Ville d'Hébertville.

PRÉSENTS :

Mme Doris Lavoie,	Mairesse
M. Robert Duchesne, conseiller	district # 1
M. Yves Rossignol, conseiller	district # 2
Mme Éliane Champigny, conseillère	district # 3
M. Tony Côté, conseiller	district # 4
M. Marc Richard, conseiller	district # 5
M. Christian Desgagnés, conseiller	district # 6

ÉGALEMENT PRÉSENTS :

M. René Perron, directeur général
Mme Kathy Fortin, directrice générale adjointe

1. PÉRIODE D'INTROSPECTION

2. MOT DE BIENVENUE DE LA MAIRESSE ET CONSTAT DU QUORUM

À 18h30, la Mairesse, Madame Doris Lavoie préside et après avoir constaté le quorum, déclare la séance ouverte.

3. ADMINISTRATION

3.A. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

4909-2016

Il est proposé par le conseiller M. Yves Rossignol, appuyé par la conseillère Mme Éliane Champigny, et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

Que le Conseil municipal d'Hébertville adopte le projet d'ordre du jour en ajoutant le point suivant :

4.B. Adjudication refinancement du règlement 395-2009 pour des travaux généraux d'immobilisations et travaux généraux d'aqueduc pour un montant de 102 200 \$ - Financière Banque Nationale inc.

ORDRE DU JOUR

1. Période d'introspection
2. Mot de bienvenue de la mairesse et constat du quorum
3. Administration
 - 3.A. Lecture et adoption de l'ordre du jour
4. Résolution
 - 4.A. Contre offre de la coopérative de solidarité du Mont Lac-Vert
 - 4.B. Adjudication refinancement du règlement 395-2009 pour des travaux généraux d'immobilisations et travaux généraux d'aqueduc pour un montant de 102 200 \$ - Grille de versement
5. Période de questions
6. Levée de l'assemblée

4. RÉSOLUTIONS

4.A. CONTRE OFFRE DE LA COOPÉRATIVE DE SOLIDARITÉ DU MONT LAC-VERT

CONSIDÉRANT QUE par sa résolution # 4761-2016, la Municipalité a fait une offre d'achat finale de l'ensemble des actifs à la Coopérative de Solidarité du Mont Lac-Vert;

CONSIDÉRANT QUE le 17 février dernier, la Coopérative de Solidarité du Mont Lac-Vert a fait une contre-offre qui accepte la somme de 225 000 \$, mais exige certaines conditions à l'achat;

CONSIDÉRANT ces exigences, les membres du Conseil municipal proposent ce qui suit :

- Que les intérêts courus de 6 119,68 \$ sur les taxes foncières depuis 2013 ne soient pas annulés;
- Que les taxes foncières de l'année 2015 ne soient pas créditées de 2 000 \$;
- Que la facture #108884 de la Firme comptable Raymond Chabot Grant Thornton au montant de 3 334,28 \$ ne soit pas payée par la Municipalité;
- Que la résolution de janvier soit corrigée en changeant les montants d'évaluations pour qu'ils reflètent l'évaluation de 2016;
- De ne pas corriger les minutes du 1^{er} septembre 2015, et plus précisément le paragraphe concernant la somme de 87 036 \$ ayant fait l'objet de discussion entre les comptables de la Coopérative et de la Municipalité arrivant à un écart de plus ou moins 25 000 \$, ce qui justifie l'augmentation de l'offre initiale de 200 000 \$ à 225 000 \$. De plus, cette somme fait l'objet de l'ensemble de la transaction;
- Le Conseil municipal reconnaît que les équipements, terrains et bâtisses du secteur Ouest sont vendus sans aucune garantie et au risque et péril de l'acheteur;
- Que la Coopérative de Solidarité du Mont Lac-Vert doit fournir, à titre de vendeur, les titres, les certificats de localisation et le ou les plans d'arpenteur;
- Que les frais d'arpenteur soient sous la responsabilité du vendeur;
- Que les frais de notaire soient sous la responsabilité de l'acheteur.

4910-2016

Il est proposé par le conseiller M. Marc Richard, appuyé par le conseiller M. Christian Desgagnés, et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

Que l'on maintienne l'offre finale au montant de 225 000 \$ pour l'acquisition des actifs de la Coopérative et qu'une réponse finale doit parvenir à la Municipalité d'ici le 1^{er} avril 2016 à 16 h. En cas de refus, la Municipalité se gouvernera en conséquence.

4.B. ADJUDICATION REFINANCEMENT DU RÈGLEMENT 395-2009 POUR DES TRAVAUX GÉNÉRAUX D'IMMOBILISATIONS ET TRAVAUX GÉNÉRAUX D'AQUEDUC POUR UN MONTANT DE 102 200 \$ - GRILLE DE REMBOURSEMENT

ATTENDU QUE, conformément au règlement d'emprunt suivant et pour les montants indiqués en regard de chacun d'eux, la municipalité d'Hébertville souhaite emprunter par billet un montant total de 102 200 \$:

RÈGLEMENT NUMÉRO	POUR UN MONTANT DE \$
395-2009	102 200 \$

ATTENDU QU'à ces fins, il devient nécessaire de modifier le règlement d'emprunt en vertu duquel ces billets sont émis;

4911-2016

Il est proposé par le conseiller M. Robert Duchesne, appuyé par le conseiller M. Tony Côté, et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit;

QU'un emprunt par billet au montant de 102 200 \$ prévu au règlement d'emprunt numéro 395-2009 soit réalisé;

QUE les billets soient signés par la mairesse et le secrétaire-trésorier;

QUE les billets soient datés du 8 mars 2016;

QUE les intérêts sur les billets soient payables semi-annuellement;

QUE les billets, quant au capital, soient remboursés comme suit :

2017	9 100 \$
2018	9 400 \$
2019	9 600 \$
2020	9 800 \$
2021	10 100 \$ (à payer en 2021)
2021	54 200 \$ (à renouveler)

QUE pour réaliser cet emprunt, la Municipalité d'Hébertville émette pour un terme plus court que le terme prévu dans le règlement d'emprunt, c'est-à-dire pour un terme de cinq (5) ans (à compter du 8 mars 2016), en ce qui regarde les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2022 et suivantes, au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements pour le règlement d'emprunt numéro 395-2009, chaque emprunt subséquent devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt.

4.C. ADJUDICATION REFINANCEMENT DU RÈGLEMENT 395-2009 POUR DES TRAVAUX GÉNÉRAUX D'IMMOBILISATIONS ET TRAVAUX GÉNÉRAUX D'AQUEDUC POUR UN MONTANT DE 102 200 \$ - FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE INC.

4912-2016

Il est proposé par le conseiller M. Marc Richard, appuyé par la conseillère Mme Éliane Champigny, et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

QUE la Municipalité d'Hébertville accepte l'offre qui lui est faite de Financière Banque Nationale inc. pour son emprunt par billets en date du 8 mars 2016 au montant de 102 200 \$ effectué en vertu du règlement d'emprunt numéro 395-2009. Ce billet est émis au prix de 98,0000 CAN pour chaque 100,00 \$, valeur nominale de billets, échéant en série cinq (5) ans comme suit :

9 100 \$	1,65 %	8 mars 2017
9 400 \$	1,85 %	8 mars 2018
9 600 \$	2,05 %	8 mars 2019
9 800 \$	2,20 %	8 mars 2020
64 300 \$	2,50 %	8 mars 2021

QUE les billets, capital et intérêts, soient payables par chèque à l'ordre du détenteur enregistré ou par prélèvement bancaire pré-autorisé à celui-ci.

5. PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question.

6. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Le conseiller M. Christian Desgagnés propose de lever l'assemblée, à 18h35.

MME DORIS LAVOIE
MAIRESSE D'HÉBERTVILLE

RENÉ PERRON, M.B.A., M.A. EN ÉTUDES RÉGIONALES
DIRECTEUR GÉNÉRAL ET SECRÉTAIRE-TRÉSORIER